



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1996/112
14 février 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL SUR LA MISSION DES NATIONS UNIES EN HAÏTI

I. INTRODUCTION

1. Le Conseil de sécurité a décidé, par sa résolution 1007 (1995) du 31 juillet 1995, de proroger le mandat de la Mission des Nations Unies en Haïti (MINUHA) pour une période de sept mois jusqu'au 29 février 1996 et m'a prié de lui soumettre un rapport à mi-parcours sur les progrès réalisés dans l'accomplissement du mandat de la MINUHA. Conformément à cette résolution, j'ai présenté un rapport au Conseil de sécurité le 6 novembre 1995 (S/1995/922). Par la suite, le 16 novembre 1995, le Conseil de sécurité, par l'intermédiaire de son Président, a demandé que, en consultation avec les amis d'Haïti et les autorités haïtiennes, je lui fasse rapport en temps opportun sur les "autres mesures que la communauté internationale pourra prendre dans les domaines du maintien de la sécurité et de l'ordre et de l'assistance humanitaire ... afin d'aider Haïti à assurer durablement son avenir dans la sécurité, la stabilité et la liberté" (voir S/PRST/1995/55). Le présent rapport est présenté conformément à cette demande et fait suite aux observations que j'ai présentées au Conseil de sécurité le 22 janvier 1996 et aux informations que mon Représentant spécial lui a fournies le 30 janvier 1996. Il décrit les principaux événements survenus en Haïti depuis la présentation de mon rapport du 6 novembre 1995 et contient une évaluation des résultats obtenus par l'Organisation des Nations Unies en Haïti ainsi que mes recommandations sur le rôle que l'Organisation devrait continuer à jouer pour consolider les acquis dans ce pays. Il tient compte de la lettre, datée du 9 février 1996, dans laquelle le Président nouvellement élu m'a demandé "d'entreprendre les démarches nécessaires en vue d'obtenir une extension du mandat de la MINUHA, de telle sorte que son retrait s'effectue graduellement au cours des mois à venir". La lettre du Président Préval a été distribuée sous la cote S/1996/99.

II. ÉLECTIONS

2. Au cours de la période faisant l'objet du présent rapport, les élections présidentielles ont monopolisé la scène politique. La campagne lancée pour que le mandat du Président Aristide soit prorogé de trois ans, ce qui correspondait à la durée de son séjour en exil, a créé une certaine confusion, y compris au sein du Mouvement Lavalas, mais a fini par s'essouffler lorsque le Président Aristide a déclaré sans équivoque qu'il céderait le pouvoir le 7 février 1996, comme le prévoyait la Constitution.

3. La tenue des élections présidentielles dans les délais prescrits a sensiblement contribué à consolider l'ordre constitutionnel en Haïti. Mettant à profit les enseignements qu'il avait tirés des lacunes dans l'organisation des élections législatives et locales, le Conseil électoral provisoire (CEP) a minutieusement préparé celles-ci. Quatorze candidats se sont présentés. Seul un des principaux partis qui avaient boycotté le second tour des élections législatives y a participé malgré les doutes qu'il avait eus au début quant à l'impartialité du processus électoral. Le Conseil électoral provisoire a maintenu en permanence un dialogue aussi bien avec les candidats afin de tenir compte de leurs préoccupations qu'avec les médias pour assurer la circulation des informations ayant trait aux élections. On lui a d'ailleurs largement attribué le mérite de l'ouverture et de la transparence qui ont marqué le processus électoral. En exécution de son mandat, la MINUHA a fourni au Conseil une importante assistance technique lors de la préparation des élections ainsi que le soutien logistique dont il avait besoin. Les documents requis pour l'inscription des électeurs et le scrutin proprement dit ont été distribués et collectés dans tout le pays avec son aide. La Police nationale haïtienne et les forces de la MINUHA ont mis en place un plan national de sécurité détaillé visant à assurer la sécurité pendant tout le processus électoral, y compris celle des candidats et des réunions publiques qu'ils organisaient.

4. Le scrutin s'est déroulé dans le calme. Aucune incident grave n'a été signalé pendant la période préélectorale, le jour du scrutin, ni durant les opérations de dépouillement dans les jours qui ont suivi. Des problèmes mineurs ont surgi, mais le Conseil électoral provisoire s'est employé à les résoudre avec diligence. Plus de 400 observateurs internationaux, dont les membres de la Mission d'observation électorale de l'Organisation des États américains (OEA), une délégation présidentielle des États-Unis, une délégation de parlementaires français et plusieurs organisations non gouvernementales (ONG) ont estimé à l'unanimité que les élections s'étaient déroulées dans la liberté, l'équité et le calme. On s'est déclaré quelque peu déçu par le faible taux de participation électorale (environ 28 %) que l'on imputait à divers facteurs : désenchantement face à l'absence de progrès économiques tangibles, désir d'une partie de la population de voir le Président Aristide maintenu au pouvoir pendant trois ans encore, lassitude et sentiment général que la victoire du candidat du Mouvement Lavalas était certaine.

5. Le Président du Conseil électoral provisoire a annoncé les résultats des élections le 23 décembre 1995. M. René Préval, qui était le Premier Ministre du Président Aristide en 1991 et le candidat du Mouvement Lavalas au pouvoir, a été vainqueur au premier tour avec 87,9 % des voix. Son accession au pouvoir le 7 février 1996, en tant que président démocratiquement élu succédant à un autre, constituait un fait marquant dans l'histoire d'Haïti.

III. SITUATION EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ

6. Comme je l'ai déjà indiqué (voir S/1995/922, par. 12), la sécurité intérieure s'est nettement améliorée en septembre et en octobre 1995, grâce au renforcement du rôle des forces de sécurité publique haïtiennes et à l'action soutenue de la MINUHA. La peur qui régnait dans tout le pays au début de l'année avait pratiquement disparu et le public avait davantage le sentiment que la Police nationale haïtienne et la Force intérimaire de sécurité publique, avec

/...

l'assistance de la MINUHA, lui fournissaient une protection satisfaisante et avaient la situation bien en main. Les manifestations publiques pour protester contre les problèmes économiques et sociaux qui frappent le pays, tel que le manque d'écoles, de routes et d'électricité ou le chômage, ont certes été de plus en plus nombreuses mais dans l'ensemble elles se sont déroulées dans le calme et n'ont pas créé de tension durable ni généralisée.

7. La situation en matière de sécurité s'est pourtant détériorée à la suite de l'agression dont ont été victimes deux députés le 7 novembre 1995 et au cours de laquelle l'un d'entre eux, M. Jean Hubert Feuillé, a été tué et l'autre grièvement blessé. Des manifestations violentes ont éclaté à Les Cayes (département du sud), dont les deux députés étaient originaires, et il a fallu déployer la Force d'intervention rapide et des patrouilles mixtes de la Police nationale haïtienne et de la MINUHA pendant plusieurs jours jusqu'à ce que la situation se soit stabilisée. Dans le vibrant discours qu'il a prononcé le 11 novembre à l'occasion des obsèques du député Feuillé, le Président Aristide a plaidé en faveur d'un désarmement immédiat et complet et accusé la communauté internationale de complaisance à cet égard. L'agitation a rapidement gagné d'autres villes. Des barrages routiers ont été installés et des manifestations, des incendies volontaires, des actes de pillage, des perquisitions d'armes et des exécutions par les milices spéciales ont été signalés dans diverses localités, en particulier à Port-au-Prince, Gonaïves et Cap-Haïtien. La confusion et la peur réapparurent et, selon des informations, des membres de la bourgeoisie et d'anciens membres des forces armées quittèrent le pays en toute hâte. À la suite d'une rencontre avec le Président Aristide, mon Représentant spécial a exhorté la population le 13 novembre à ne pas se charger elle-même de faire appliquer la loi, et la police, avec le concours de la MINUHA, a peu à peu rétabli l'ordre. Ces incidents, qui se sont soldés par la mort d'au moins sept personnes, ont fait de nombreux autres blessés et causé des dégâts matériels considérables, montraient que la situation en matière de sécurité demeurait précaire.

8. La MINUHA jouissait du soutien et du respect de la majorité écrasante de la population haïtienne. Mon Représentant spécial et ses proches collaborateurs, au sein de la composante civile et de la police, de même que les commandants militaires de la MINUHA et leurs officiers sont demeurés en contact étroit avec les ministres, les fonctionnaires et les notables haïtiens. Toutefois, dès le départ, des groupuscules, aussi bien de gauche que de droite, se sont élevés contre ce qu'ils considéraient comme une "invasion" des États-Unis d'Amérique en septembre 1994 et l'"occupation" du territoire national par ce pays et l'Organisation des Nations Unies. Au cours des troubles survenus à la mi-novembre dont on a parlé plus haut, des slogans hostiles à l'Organisation des Nations Unies sont apparus dans les rues de Port-au-Prince et sur certains tracts. Au début du mois d'août, un officier de la police civile de la MINUHA avait été grièvement blessé par balle à son domicile au Petit Goâve. Le 17 décembre, toujours au Petit Goâve, on avait tiré sur un véhicule militaire de la MINUHA qui avait été touché mais, heureusement, cet incident n'avait fait aucun blessé. Le 29 janvier 1996, un officier de la police civile a été tué à Port-au-Prince, apparemment au cours d'une tentative de hold-up. Malgré ces incidents, qui font toujours l'objet d'une enquête, rien ne permet d'affirmer que le personnel de la MINUHA soit la cible d'actes d'hostilité prémédités.

9. En revanche, les délits de droit commun demeurent dans tout le pays un très grave problème, extrêmement préoccupant pour la population, surtout dans les quartiers les plus défavorisés. Ces derniers temps, la MINUHA et son personnel ont été plus souvent victimes de cambriolages.

IV. POLICE NATIONALE HAÏTIENNE

10. Dans mon dernier rapport (voir S/1995/922, par. 17), j'indiquais que le Gouvernement haïtien avait décidé qu'une force de police nationale de 5 000 agents serait entraînée et déployée avant l'expiration du mandat de la MINUHA le 29 février 1996. À l'heure actuelle, plus de 3 600 agents de la Police nationale haïtienne sont déployés. Plus de 750 nouveaux policiers ont achevé leur formation le 20 janvier et rejoignent en ce moment leur poste. À la mi-février, la dernière promotion – la neuvième – arrivera au terme de sa formation.

11. Par suite de la démobilisation progressive de la plupart des membres de la Force intérimaire de sécurité publique, qui provenaient des anciennes Forces armées d'Haïti dissoutes, cette force a été abolie par décret présidentiel en date du 6 décembre 1995. À la fin du mois de février 1996, les forces de sécurité devraient compter environ 6 500 agents, y compris la Garde présidentielle, l'Unité de sécurité ministérielle, environ 900 membres de la Force intérimaire de sécurité publique entraînés dans des installations des États-Unis à Guantánamo (Cuba), près de 130 anciens officiers des Forces armées d'Haïti démobilisés et quelques techniciens de la Force intérimaire.

12. On rappellera qu'en vertu de la résolution 940 (1994) du Conseil de sécurité en date du 31 juillet 1994, la MINUHA avait pour mandat d'aider le Gouvernement haïtien à créer une force de police. Conformément à la résolution 975 (1995) du Conseil en date du 30 janvier 1995, au total 847 policiers civils des Nations Unies originaires de 19 pays ont été déployés dans 19 localités. Si la formation théorique de cette nouvelle force de police s'effectue avec l'aide du Canada, de la France et des États-Unis dans l'Académie de police administrée par l'International Criminal Investigative Training Assistance Programme (ICITAP) des États-Unis, la MINUHA travaille en collaboration étroite avec les autorités haïtiennes pour assurer une formation en cours d'emploi, donner des conseils aux nouveaux agents de police désormais déployés dans l'ensemble du pays et contrôler leur comportement professionnel. En outre, trois policiers civils des Nations Unies ont été assignés à une unité d'enquête criminelle composée de 10 agents chargés d'enquêter sur les affaires de meurtre particulièrement sensibles. Deux officiers de la Police nationale haïtienne affectés au quartier général de la police civile des Nations Unies suivent un stage de recyclage en matière de procédures administratives, d'informatique et de statistique. Afin d'améliorer sa capacité de formation et d'oeuvrer en collaboration plus étroite avec la police haïtienne, la police civile s'est installée dans les postes de police d'un certain nombre de localités, par exemple Port-au-Prince, Archahaie et Croix des Bouquets. La MINUHA a institué un programme visant à former 200 chauffeurs de la Police nationale haïtienne pour tenter de réduire le nombre d'accidents extrêmement élevé et de prévenir de nouvelles pertes parmi les véhicules récemment acquis à l'intention de la police.

13. Les policiers haïtiens entretiennent une présence visible sur les routes et dans diverses collectivités. Ils organisent des patrouilles à pied et des patrouilles mobiles, enregistrent les plaintes de la population et enquêtent sur les affaires criminelles. Dans l'ensemble, motivés et disposés à travailler, ils se sont comportés honorablement en assurant la sécurité au cours de l'élection présidentielle. Mais ils sont jeunes et inexpérimentés et manquent des infrastructures et du matériel appropriés. Ils ont besoin d'une formation plus poussée en matière d'administration, d'enquêtes criminelles et de planification des opérations de sécurité, et la plupart auraient avantage à suivre une formation supplémentaire dans les domaines des armes et de la conduite automobile.

14. C'est l'absence d'officiers de haut rang et de cadres compétents qui suscite les préoccupations les plus vives. Les effets de l'inexpérience et d'un commandement déficient apparaissent au nombre élevé de cas où le personnel de la police haïtienne a fait un usage injustifié et disproportionné de la force, provoquant souvent des incidents qui auraient pu être évités. On en veut pour preuve l'incident où, le 23 novembre 1995, un policier haïtien a fait usage de son arme sans nécessité dans le bidonville de la Cité Soleil, tuant accidentellement un enfant et provoquant des émeutes et l'incendie du poste de police par la population révoltée. La Police nationale haïtienne n'a pu pénétrer dans ce secteur pendant deux semaines et la seule sécurité assurée au cours de cette période l'a été par les patrouilles de la MINUHA. L'absence de prise en main a également affecté la discipline de la Force, se traduisant par un comportement incorrect qui a miné son autorité et le respect qu'elle devrait inspirer. Les officiers supérieurs de la Police nationale haïtienne conviennent avec les membres de la MINUHA qui contrôlent la Force qu'on ne peut raisonnablement espérer que ces jeunes agents puissent se débrouiller par eux-mêmes sans l'appui que seule une présence physique et les conseils d'experts et de policiers expérimentés sont en mesure de leur fournir.

15. En ce qui concerne le matériel, les États-Unis, par l'intermédiaire de l'ICITAP, ont fourni divers articles, notamment quelques véhicules, des armes et du mobilier de bureau, tandis que la MINUHA, grâce à des prélèvements sur le Fonds d'affectation spéciale, a coordonné et appuyé l'achat de matériel de lutte contre l'incendie, d'ambulance et d'autres véhicules, ainsi que d'autres types de matériel devant permettre à la police haïtienne de s'acquitter de ses tâches. Le Japon, la République de Corée et le Luxembourg ont contribué financièrement au Fonds d'affectation spéciale. Mais la Police nationale haïtienne a encore besoin de ressources bien plus importantes pour satisfaire ses besoins fondamentaux en matériel et infrastructures, notamment en ce qui concerne la remise en état et la construction de postes de police. Ces besoins sont extrêmement pressants. Je lance de nouveau un appel aux États Membres pour qu'ils contribuent généreusement à cette bonne cause et renforcent les capacités de la Police nationale haïtienne de manière à lui permettre de relever les nombreux défis qui l'attendent.

V. SYSTÈME JUDICIAIRE ET PÉNAL

16. La situation en ce qui concerne le système pénitentiaire reste critique. L'absence d'infrastructures et de matériel gêne le fonctionnement d'une Administration pénitentiaire nationale inexpérimentée et surchargée. Les

/...

progrès réalisés ont été compromis par une brusque augmentation de la population carcérale, notamment à Port-au-Prince. La croissance de cette population ayant atteint 10 % par mois à la fin de 1995, il y avait au total 2 300 détenus dans les 18 prisons du pays. Le Ministère de la justice coordonne les efforts visant à prévenir les arrestations arbitraires et à accélérer le traitement des dossiers des prisonniers par le système judiciaire. Un groupe de travail conjoint de l'Administration pénitentiaire nationale et de la Police nationale haïtienne établira des plans en vue d'améliorer la sécurité dans les prisons.

17. Fin décembre 1995, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), l'Agency for International Development des États-Unis (USAID) et le Gouvernement français ont signé avec Haïti un accord multilatéral aux termes duquel ils cofinanceront un projet à hauteur de 2,9 millions de dollars des États-Unis en vue de remettre en état les cellules et de former le personnel pénitentiaire. Une équipe de formateurs a été mise en place. La formation devrait commencer avant la mi-février 1996, de même que la rénovation des prisons.

18. La formation du personnel judiciaire s'est poursuivie à l'Académie de justice. Des cours ont été organisés à l'intention des juges de paix et des juges d'instruction en novembre et décembre 1995. Des stages analogues seront organisés jusqu'à ce que tout le personnel judiciaire ait pu les suivre. En ce qui concerne les infrastructures, un programme de rénovation et de construction de tribunaux a été établi.

VI. ACTIVITÉS DE DÉVELOPPEMENT

19. Dans mon dernier rapport, j'ai signalé que l'amélioration de la situation observée au cours du troisième trimestre – baisse de l'inflation, stabilisation de la monnaie, accroissement des investissements publics et privés, baisse du chômage – avait cessé au milieu du mois d'octobre, quand le Premier Ministre Smarck Michel a démissionné, principalement en raison des incertitudes qui planaient sur la politique économique, y compris les mesures de privatisation. Si les investissements publics, principalement financés par l'aide étrangère, se sont poursuivis à un rythme soutenu au cours du quatrième trimestre, les investissements privés sont restés très faibles et on a vu de nouveaux cas de fuite de capitaux.

20. Une équipe composée de membres des institutions de Bretton Woods, de la Banque interaméricaine de développement (BID) et de l'Union européenne a tenu des discussions avec les autorités haïtiennes, dirigées par le Premier Ministre, durant la dernière semaine de janvier 1996 à Port-au-Prince. Les négociations sur un nouvel ensemble de mesures d'ajustement structurel seront poursuivies une fois que le nouveau gouvernement aura assumé le pouvoir. En attendant, les hommes d'affaires locaux et étrangers resteront probablement prudents, et les investissements privés seront peu élevés. L'incertitude concernant la situation en matière de sécurité après le départ de la MINUHA contribue également à cette prudence.

21. L'équilibre macro-économique, en particulier l'équilibre fiscal, a été fortement ébranlé par le changement apparent de politique depuis le début du mois d'octobre. Quand les décaissements au titre de prêts à l'ajustement

structurel ont été suspendus, le budget a fait apparaître un important déficit financier au cours du dernier trimestre de 1995. Cette situation a affecté la balance des paiements, et la monnaie haïtienne s'est considérablement affaiblie. De fait, entre la mi-octobre et la mi-novembre, la gourde a perdu plus de 20 % de sa valeur; une intervention de la Banque centrale, qui a vendu plus de 20 millions de dollars des États-Unis de réserves l'a fait remonter. Les envois de fonds d'émigrés haïtiens, dont le volume est traditionnellement élevé au cours de la période de Noël, ont également contribué à stabiliser la gourde, du moins temporairement.

22. La dépréciation de la gourde et l'évolution des perspectives au milieu du mois d'octobre ont eu un impact sensible sur l'inflation, qui a recommencé à augmenter alors qu'elle baissait depuis mars. La hausse des prix des produits alimentaires, qui sont en grande partie importés, a été plus forte que celle de l'indice du coût de la vie, atteignant 5,4 % en octobre-novembre 1995. Ajoutée à l'écart considérable entre les aspirations et la réalité, cette situation, qui a pesé lourdement sur le budget déjà limité de la plupart des ménages haïtiens, explique en partie la recrudescence des manifestations publiques.

23. Le projet de budget présenté à la Chambre des députés prévoit des dépenses courantes d'un montant d'environ 300 millions de dollars des États-Unis (soit à peu près 6 % de moins que l'exercice précédent) et d'importantes dépenses de développement (autour de 434 millions de dollars). Le montant total des recettes prévues pour l'exercice 1995-1996 est estimé à 227 millions de dollars des États-Unis (soit en moyenne environ 19 millions de dollars par mois). Du 1er octobre au 15 décembre 1995, le montant moyen des recettes fiscales a été de l'ordre de 13 millions de dollars des États-Unis, ce qui fait ressortir l'importance de nouvelles mesures pour accroître les recettes. Le pays est resté fortement tributaire de l'aide étrangère, le quart environ des dépenses budgétaires actuelles (contre un tiers l'année précédente) étant financé par des apports extérieurs. Pratiquement la totalité des investissements dans le secteur public ou dépenses de développement doit être financée par l'aide étrangère ou des apports extérieurs non concessionnels.

24. La poursuite des efforts de coopération pour le développement a joué un rôle essentiel dans le redressement de l'économie haïtienne. Comme je l'ai indiqué dans mon précédent rapport, à la fin du mois d'août 1995, le montant total de l'aide humanitaire et technique accordée et des engagements financiers pris par des donateurs et des créanciers dans le cadre d'accords multilatéraux ou bilatéraux s'élevait à 1,7 milliard de dollars des États-Unis pour la période allant d'octobre 1994 à l'an 2000. Sur ce total, un tiers environ (y compris les aides à la balance des paiements et les remises de dettes) a été utilisé entre octobre 1994 et la fin de 1995, mais de nouveaux engagements ont été pris depuis août 1995. De ce fait, le montant des ressources extérieures disponibles pour les prochaines années reste sensiblement supérieur à un milliard de dollars des États-Unis. Ce chiffre représente plusieurs fois le montant annuel brut des investissements intérieurs dans les infrastructures, les machines et le matériel, et prouve l'importance critique d'une amélioration de la capacité d'absorption.

25. C'est l'USAID qui a octroyé le plus de ressources à Haïti depuis le retour du Président Aristide. Progressivement, les ressources provenant de la BID, les

ressources fournies sans conditions par la Banque mondiale et l'Union européenne ont commencé à jouer un rôle plus important. Les donateurs d'aide bilatérale comme l'Allemagne, le Canada et la France sont toujours une source importante de financement à des conditions de faveur. D'autres donateurs comme l'Espagne, le Japon et la Suisse ont également soutenu plus activement les programmes de développement.

26. Des représentants de 16 pays d'Amérique latine et des Caraïbes, agissant sous les auspices du Système économique latino-américain (SELA), ont rencontré des représentants du PNUD à Port-au-Prince du 22 au 24 novembre 1995 pour négocier 144 projets de coopération au développement avec les autorités haïtiennes. Cet effort sans précédent de coopération horizontale a débouché sur un accord concernant 22 projets financés intégralement par des pays de la région et 73 projets financés partiellement par ces pays. Dans le cas de ces derniers projets, des efforts seront entrepris en vue de la conclusion d'accords tripartites entre les pays de la région, les donateurs traditionnels d'aide multilatérale et bilatérale et le Gouvernement haïtien. Les modalités de financement des 49 projets restants sont toujours à l'étude.

27. Depuis mon dernier rapport, les institutions spécialisées et les programmes présents en Haïti – le PNUD, y compris le Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) et le Programme des Volontaires des Nations Unies, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le Programme alimentaire mondial (PAM), le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'UNESCO et l'Organisation mondiale de la santé (OMS) – ont pris de nouvelles mesures pour contribuer à la mise en oeuvre du programme de relance économique d'urgence, tout en accordant une attention croissante aux aspects de leurs activités intéressant le développement. Le 12 décembre 1995, sous la direction du coordonnateur résident, ces huit institutions, le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale ont tenu une réunion pour examiner la possibilité de mener des activités conjointes, les questions et priorités nouvelles qui se faisaient jour, leurs programmes futurs et leur interaction, ainsi que les activités à entreprendre après le départ de la MINUHA. Mon Représentant spécial a pris la parole lors de cette réunion et discuté avec les représentants des institutions présentes des questions qui se posaient ou risquaient de se poser à l'avenir en ce qui concerne la sécurité et le développement. Les participants à la réunion ont estimé que les éléments ci-après revêtaient une importance cruciale dans le contexte haïtien :

a) Le lien entre sécurité et développement : la sécurité est une condition nécessaire au développement, mais sans développement, il est impossible d'assurer la sécurité;

b) L'atténuation de la pauvreté devrait être l'objectif fondamental des interventions des organismes des Nations Unies en Haïti;

c) Un développement durable nécessite une amélioration au niveau de la gestion, et la protection et la régénération de l'environnement;

d) Le renforcement de la participation, en particulier la promotion de la femme, est essentiel pour assurer l'utilisation la plus efficace possible des ressources humaines du pays.

28. L'accroissement de la capacité d'absorption, aspect critique de l'amélioration de la gestion, est un objectif qui a été identifié non seulement par les programmes des Nations Unies, les institutions spécialisées et les institutions de Bretton Woods, mais aussi par les donateurs d'aide bilatérale et multilatérale. Plusieurs d'entre eux ont d'ailleurs entrepris des programmes au niveau des différents ministères pour améliorer la gestion et accroître la capacité d'absorption. Pour harmoniser ces activités, notamment les programmes de coopération avec le Parlement, le Premier Ministre et le PNUD ont approuvé le 22 décembre 1995 un projet visant à créer au Cabinet du Premier Ministre un bureau chargé de coordonner tous les programmes existants et initiatives nouvelles dans ce domaine.

29. Les élections parlementaires et locales qui se sont tenues récemment ont permis de renouveler les institutions d'Haïti : le Sénat, la Chambre des députés, les maires et les conseils d'administration des sections communales. Au moment où les membres du Parlement s'efforcent d'assumer leurs responsabilités, les moyens techniques, les services de secrétariat et les infrastructures disponibles sont manifestement insuffisants. Le PNUD, l'USAID et l'Union interparlementaire collaborent avec les autorités haïtiennes pour renforcer le Parlement afin de lui permettre de jouer pleinement son rôle, et un accord a été conclu à cette fin le 17 novembre 1995 entre les autorités haïtiennes et le PNUD. Entre-temps, le PNUD a aidé le Ministère de l'intérieur à organiser, du 18 au 20 octobre, un séminaire qu'il a aussi financé à l'intention des maires qui venaient d'être élus, afin de les aider à s'acquitter de leurs tâches. Le Programme est actuellement en train d'examiner, avec les autorités nationales locales, les autres formes d'appui qui pourraient aider les maires et les administrateurs des conseils d'administration des sections communales à fournir à la population les services essentiels qu'ils ont été chargés d'assurer.

VII. OPÉRATIONS DE LA MINUHA ET TRANSFERT DE SES RESPONSABILITÉS AU GOUVERNEMENT HAÏTIEN

Tâches entreprises par la MINUHA

30. Depuis qu'elle a pris la relève de la force multinationale le 31 mars 1995, la MINUHA a aidé le Gouvernement haïtien à maintenir un climat sûr et stable et à protéger le personnel international et les principales installations. Elle a créé un climat propice à l'organisation d'élections législatives, locales et présidentielles libres, et a fourni une assistance technique pour l'ensemble du processus électoral. Elle a contribué à la création de la Police nationale haïtienne, assurant une formation en cours d'emploi indispensable et fournissant des conseils aux nouveaux policiers haïtiens sur le terrain. La mise en place d'un personnel d'encadrement compétent aussi bien sur le terrain qu'au niveau de l'administration n'ayant pas suivi le rythme de la formation des policiers de base, la police civile s'attache essentiellement depuis janvier 1996 à contribuer à organiser les structures d'encadrement des bureaux des commissaires départementaux et des principaux commissariats de la Police nationale haïtienne

et compte commencer à dispenser une formation à ceux qui occupent des postes de responsabilité aux échelons intermédiaires et supérieurs de la police. En outre, un certain nombre d'officiers de la police civile ayant des connaissances spécialisées dans des domaines tels que les finances, l'informatique, le personnel, la logistique et les communications ont été sélectionnés pour être détachés auprès du quartier général de la Police nationale haïtienne.

31. Depuis avril 1995, la MINUHA a assuré la sécurité des convois humanitaires, des aéroports, des ports maritimes, des entrepôts et des installations de l'ONU. Grâce à des contributions financières de la Caisse française du développement et de la BID, des unités du génie de la MINUHA ont reconstruit le pont de Jacmel qui avait été emporté par les eaux à la fin de 1994. Le Président Aristide a participé à l'inauguration du nouveau pont le 15 décembre 1995. Des contingents du Canada, des États-Unis et des Pays-Bas ont apporté leur concours à de petits projets de développement parrainés par leurs gouvernements respectifs; d'autres contingents de la MINUHA ont également contribué à ces activités. Dans l'ensemble, un millier de petits projets, dont des cours de formation à la prévention des catastrophes et aux secours en cas de catastrophe, ont été entrepris par la Mission. En conséquence, les conditions dans les collectivités rurales se sont améliorées, ce qui a suscité un sentiment de bienveillance à l'égard des contingents de la MINUHA. Le Groupe des affaires civiles de la MINUHA s'emploie à mettre au point un plan pour que la plupart de ces projets puissent être achevés avant le 15 février 1996. La responsabilité de l'achèvement des projets restants sera confiée aux collectivités locales ou à des organismes gouvernementaux et non gouvernementaux.

Retrait de la MINUHA

32. Par ses résolutions 940 (1994) du 31 juillet 1994 et 975 (1995) du 30 janvier 1995, le Conseil de sécurité a autorisé le déploiement d'un maximum de 6 000 soldats en Haïti et m'a prié, notamment, de veiller à ce que la MINUHA soit dotée d'effectifs suffisants pour assumer ses fonctions et à ce que le niveau de ces effectifs soit maintenu constamment à l'étude.

33. Dans un souci d'économie, j'ai commencé en 1995 à réduire les effectifs de la MINUHA. À la fin de janvier 1996, le nombre de civils a été ramené de 619 à 500 (170 fonctionnaires internationaux, 29 Volontaires des Nations Unies et 301 agents locaux). Tous les membres du Groupe de l'assistance électorale ont quitté Haïti en janvier 1996 à la suite de l'élection présidentielle du 17 décembre 1995. À la fin de février, il ne restera que 155 fonctionnaires internationaux, 29 Volontaires des Nations Unies et 237 agents locaux en Haïti.

34. La réduction progressive des effectifs de la police civile a été opérée entre octobre 1995 et janvier 1996 : 539 policiers civils de l'Argentine, de la Guinée-Bissau, des Philippines, du Bangladesh, de la Jordanie, du Pakistan, de la Barbade, de Saint-Kitts-et-Nevis, de Sainte-Lucie et du Suriname ayant quitté Haïti au cours de cette période. À la fin de février, il ne restera que quelque 300 policiers francophones de l'Algérie, du Bénin, du Canada, de Djibouti, de la France, du Mali, du Togo et de la Fédération de Russie en Haïti.

35. En ce qui concerne la composante militaire, il est envisagé, pour réduire les effectifs de la force, de retirer progressivement les contingents des zones

éloignées en commençant par les secteurs opérationnels les plus stables et en terminant par réduire l'effectif à Port-au-Prince et à Cap-Haïtien. Les principaux camps de base seront fermés une fois que les derniers contingents auront quitté un secteur particulier.

36. La réduction des effectifs de la force a commencé avec le rapatriement du contingent surinamais du secteur III (Jacmel) à la mi-novembre 1995, la compagnie de police militaire indienne du secteur V (Port-au-Prince) à la fin de ce mois, de la compagnie de police militaire guatémaltèque du secteur I (Cap-Haïtien) à la mi-décembre 1995 et du contingent hondurien du secteur II (Saint-Marc) à la mi-janvier 1996. La fermeture progressive des secteurs opérationnels où les contingents militaires de la MINUHA étaient déployés a commencé à la mi-janvier 1996 avec le retrait du contingent de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) du secteur IV (Les Cayes et Jérémie). En février 1996, après le rapatriement des contingents hollandais et népalais, la MINUHA ne sera plus présente dans les secteurs II et III. D'ici le 29 février, l'effectif de la force aura été ramené à 4 100 hommes de combat du Bangladesh, du Canada, de Djibouti, du Pakistan, des États-Unis, tous déployés à Port-au-Prince et à Cap-Haïtien.

Transfert des responsabilités au Gouvernement haïtien

37. La MINUHA a porté une attention particulière à la planification d'un transfert ordonné au Gouvernement haïtien des responsabilités et fonctions dont elle s'acquittait en son nom. À la première réunion de la Commission trilatérale, composée de représentants du Gouvernement haïtien et de l'ONU et des Amis du Secrétaire général pour Haïti (à l'époque, l'Argentine, le Canada, la France, les États-Unis et le Venezuela), qui s'est tenue à Port-au-Prince le 16 novembre 1995, il a été décidé que des groupes de travail mixtes seraient constitués pour traiter de toutes les questions relatives à la transition. Les groupes de travail (désarmement; information; justice; établissements pénitentiaires et droits de l'homme; sécurité présidentielle; sécurité électorale; aéroports, ports maritimes et garde-côtes; lutte contre les incendies et troubles urbains; et circulation routière) se sont par la suite réunis et ont rendu compte à un comité de suivi. La Commission trilatérale s'est de nouveau réunie en séance plénière à Port-au-Prince le 19 janvier 1996 et devrait tenir sa troisième réunion le 16 février.

38. Le transfert de responsabilités en matière de sécurité présidentielle à l'Unité de sécurité présidentielle, à la Garde du Palais national et de la résidence présidentielle et à la Police nationale haïtienne est en cours et progresse de façon satisfaisante. Pour la première fois, la sécurité à l'occasion de la visite du Président Aristide à Port-Salut et aux Cayes le 12 novembre 1995 a été assurée essentiellement par du personnel haïtien. Pour l'instant, la MINUHA conserve au Palais national un petit groupe de commandement et de contrôle pour assurer des services de sécurité de soutien. Une équipe de la police haïtienne antiémeute, forte de 156 hommes, suit actuellement une formation avec l'appui de la France (qui fournit également le matériel nécessaire) et de l'ICITAP. Cette formation devrait être achevée d'ici le 23 février 1996.

39. Le transfert des responsabilités générales à l'aéroport international de Port-au-Prince a déjà commencé. La sécurité à l'aéroport lui-même est assurée par la Police nationale haïtienne. Les forces de la MINUHA ont commencé à confier les responsabilités en matière de sécurité du périmètre et des postes de trafic de l'aéroport à la Police nationale haïtienne, qui assumera intégralement ces fonctions d'ici le 15 février 1996. Le transfert des responsabilités pour la sécurité extérieure au port maritime sera achevé d'ici le 21 février. Le Gouvernement haïtien, avec l'appui du Canada et des États-Unis, s'emploie à mettre sur pied de nouveaux services de garde-côtes.

VIII. TÂCHES ET EFFECTIFS DE LA MINUHA : PERSPECTIVES D'AVENIR

40. Grâce au courage et à l'opiniâtreté du peuple haïtien, à la détermination du Président Aristide et au concours de la communauté internationale, l'expérience de la démocratie n'a pas pris fin, pour Haïti, avec le coup d'État de 1991. Depuis le retour du Président Aristide en octobre 1994, le pays a pris un certain nombre de mesures en vue de renforcer la démocratie. Les élections municipales et législatives et les élections présidentielles se sont déroulées dans la tranquillité et Haïti a vécu le transfert des pouvoirs d'un président démocratiquement élu à un autre dans l'ordre et le respect de la Constitution. Le Parlement s'attache résolument à jouer le rôle qui lui a été assigné, et des dispositions ont été prises en vue d'améliorer le fonctionnement de l'appareil judiciaire. Conformément à son mandat, la MINUHA a aidé à préserver le climat de sécurité et de stabilité sans lequel cette évolution favorable de la situation n'aurait pas été possible.

41. Bien que rien ne donne à penser qu'un complot se trame actuellement contre le Gouvernement haïtien, la crainte que des agitateurs ne tirent parti du mécontentement croissant de la population pour fomenter des troubles après que le Président Aristide aura cédé la place à son successeur et que la MINUHA aura quitté le pays est largement partagée.

42. Le chômage et le sous-emploi, la médiocrité ou l'inexistence des services, l'insuffisance ou l'absence d'équipements et les autres difficultés d'ordre économique auxquelles il se heurte pèsent sur le peuple haïtien qui, comme ne témoigne la multiplication des manifestations, a de plus en plus de mal à endurer la situation. Le Gouvernement du Président Préval devra prendre un certain nombre de décisions difficiles afin d'amorcer la reprise économique et d'attirer l'investissement intérieur et étranger. Ses efforts ne pourront cependant aboutir que si les bailleurs de fonds, tant Haïtiens restés au pays ou expatriés qu'étrangers, jugent la sécurité et la stabilité assurées.

43. L'aide financière et technique considérable apportée à Haïti offre au nouveau gouvernement l'occasion d'activer le progrès économique et social. La tenue des élections présidentielles en décembre 1995 a redonné une certaine confiance quant à la stabilité du pays. Néanmoins, l'orientation que prendra la politique économique et sociale demeurera l'élément déterminant pour l'investissement privé et l'amélioration des conditions de vie. Les décisions de politique générale qui seront prises au cours des premiers mois suivant la mise en place du nouveau gouvernement et l'amélioration de la gestion administrative seront des éléments décisifs quant à la mobilisation de

ressources privées et à l'aptitude du pays à faire bon usage de l'aide étrangère.

44. Le mandat actuel de la MINUHA prend fin trois semaines après l'entrée en fonctions du nouveau Président de la République. Au moment où s'achèveraient toutes les opérations de la MINUHA, le 29 février 1996 à minuit, M. René Préal aura à peine eu le temps de constituer son cabinet et d'en faire ratifier la compositions par le Parlement. Les nouveaux ministres commenceront tout juste de se familiariser avec leurs attributions et seront desservis par le manque d'expérience de formation et de moyens dont souffre la fonction publique.

45. Pour ce qui est de la Police nationale haïtienne, on se souviendra qu'il y a un peu plus d'un an à peine que la création d'une force de police nationale était encore à l'état de projet. En mars 1995, l'Académie de police a commencé de former la première promotion de ses élèves officiers, qui ont reçu leur diplôme et ont été déployés en juin. La nouvelle police a été accueillie à bras ouverts par la population, et la façon dont elle s'est comportée dans les rues de Cap-Haïtien et de Port-au-Prince au cours des premières semaines qui ont suivi son déploiement était pleine de promesses. La force dont le pays venait enfin de se doter n'était plus là pour persécuter, mais bien pour protéger, pour aider autrui plutôt que de s'aider elle-même, pour servir le public et non être servie par lui. Les Haïtiens continuent en règle générale d'y être favorables, même si elle est déjà perçue de manière moins positive. Cela étant, la dernière en date des promotions, qui doit quitter l'Académie vers la mi-février 1996, n'aura été déployée que depuis quelques jours lorsqu'il est prévu que la MINUHA quitte le pays. Qui plus est, la pénurie d'équipement – véhicules, matériel de transmissions, menottes et matraques même –, des conditions de logement laissant souvent beaucoup à désirer, et l'absence à peu près complète de supérieurs expérimentés font que ces recrues qui n'ont reçu qu'une rapide formation et dont la majorité est très jeune manquent d'assurance. Cet état de choses a entraîné des cas d'indiscipline, d'emploi excessif de la force et même d'abus de pouvoir qui amènent bien des gens à s'interroger.

46. Voilà pourquoi les observateurs sont quasi unanimes à dire que cette jeune force de police devrait être soutenue pendant quelque temps encore et qu'il ne faudrait donc pas que la MINUHA cesse brutalement de fonctionner le 29 février 1996, mais bien plutôt qu'elle continue d'aider le Gouvernement pendant quelques mois, tandis que ses moyens seront progressivement retirés. La Commission trilatérale, dont les réunions ont débuté le 16 novembre 1995, est parvenue à la même conclusion et a fortement recommandé que le plan de retrait de la MINUHA soit établi compte tenu de ces considérations.

47. La conjoncture étant ce qu'elle est, je ne puis qu'accueillir favorablement la demande, formulée dans la lettre que le Président Préal m'a adressée le 9 février 1996, tendant à ce que le mandat de la MINUHA soit prorogé et son retrait étendu sur une période de plusieurs mois. Il me paraît essentiel, tandis que la Police nationale haïtienne finit de se préparer à assumer ses responsabilités dans leur intégralité, que la Mission continue d'appuyer les efforts déployés par le Gouvernement haïtien pour exercer sa responsabilité quant au maintien de l'ordre public dans des conditions très difficiles. Je recommande donc que le mandat de la MINUHA soit prorogé pour une période de six mois commençant le 1er mars 1996. Je recommande en outre, certaines de ses

/...

fonctions devant être progressivement transférées aux autorités haïtiennes, que l'effectif de sa composante militaire et celui de sa composante police civile soient réduits conformément aux indications données aux paragraphes 51 à 54 ci-après.

Mandat de la MINUHA après le 29 février 1996

48. Les forces de sécurité haïtiennes renforcées devant se voir progressivement transférer les responsabilités qui leur incomberont à l'avenir, les besoins en assistance continueront de diminuer. Une assistance minimale suffira par exemple aux unités spécialisées telles que l'Unité de sécurité présidentielle, la Garde du Palais nationale et de la résidence présidentielle, la Garde ministérielle et l'Unité de sécurité judiciaire. Il faudra assurer sous peu la sécurité de l'ancien Président, mais l'assistance supplémentaire qui devra être apportée aux autorités haïtiennes à ce titre sera également minimale. Les forces de sécurité haïtiennes auront très prochainement à assurer par elles-mêmes la sécurité des ports et aéroports. Les opérations telles que patrouilles dans les villes ou escorte de convois humanitaires sont progressivement transférées à la Police nationale haïtienne, de sorte que les forces de la MINUHA serviront principalement de soutien à la Police nationale et à la composante police civile. Il est possible que l'élection aux assemblées territoriales se tiennent dans les six mois à venir, auquel cas la MINUHA pourrait aider à maintenir un climat propre à en assurer l'entière régularité. Pour ce qui a trait à la professionnalisation des forces de sécurité, on se souviendra que les forces armées d'Haïti ont été démantelées; la MINUHA continuera de s'employer à former la nouvelle Police nationale haïtienne.

49. Il ressort en somme de ce qui précède que les tâches à entreprendre dans le cadre d'un mandat prorogé viseraient les mêmes objectifs que celles qui avaient initialement été assignées à la MINUHA par le Conseil de sécurité dans ses résolutions 867 (1993), 940 (1994) et 1007 (1995). Il faut cependant comprendre qu'elles devraient être accomplies en tenant compte de la compression des effectifs militaires et de police civile de la Mission, ainsi que de l'amélioration de la situation en Haïti et des objectifs du nouveau Gouvernement. C'est au Gouvernement haïtien qu'incombe la responsabilité principale du maintien de la stabilité et de la sécurité. En l'aidant sur ce plan, la MINUHA continuerait d'opérer avec l'entier assentiment des autorités légitimes du pays et en étroite coopération avec elles. Nombre des unités dont se constitueraient les effectifs réduits de la MINUHA se trouvent d'ores et déjà en Haïti, et la plupart des membres de la police civile qui y resteraient sont expérimentés et connaissent bien le pays, sa population et sa culture. La continuité des opérations pourrait ainsi être assurée. Les règles d'engagement demeurerait celles que j'ai décrites aux paragraphes 64 et 65 de mon rapport du 17 janvier 1995 (S/1995/46).

50. Conformément à la pratique habituelle, des consultations préliminaires ont été tenues avec les États Membres afin d'assurer à la MINUHA le personnel militaire et de police civile qui lui serait nécessaire si le Conseil de sécurité décidait de proroger son mandat. Il est envisagé, sous réserve que les gouvernements concernés confirment leur accord, que la composante militaire de la Mission soit constituée de contingents argentin, bangladais, canadien et pakistanais. L'Algérie, le Bénin, le Canada, Djibouti, la Fédération de Russie,

/...

la France, le Mali, les Pays-Bas et le Togo ont indiqué qu'ils seraient disposés à contribuer à la composante police civile.

51. Il faudrait, pour qu'elle puisse atteindre les objectifs décrits ci-dessus, que la Mission dispose de 1 600 hommes dans les unités d'infanterie, 300 dans les unités de soutien et 300 dans la police civile, ainsi que de 160 civils recrutés sur le plan international, 18 Volontaires des Nations Unies et 150 agents recrutés sur le plan local.

52. La composante militaire consisterait en trois bataillons d'infanterie, dont deux nouvelles compagnies de reconnaissance, et une force d'intervention rapide, utilisant des équipements d'infanterie et des hélicoptères stationnés à Port-au-Prince. Les éléments de soutien comprendraient une compagnie du génie, une section des transports, un escadron d'aviation, un hôpital de campagne, une section de police militaire et du personnel d'état-major.

53. Deux zones opérationnelles seraient délimitées, autour de centres de gravité situés respectivement à Port-au-Prince et à Cap-Haïtien (voir carte ci-jointe). Un bataillon resterait dans la zone II, dans le nord, et deux bataillons dans la zone I (centre/sud). La Force d'intervention rapide devrait avoir les moyens de se déployer par véhicules routiers ou par hélicoptères et être à même de transporter au minimum une section et un véhicule, de façon à pouvoir réagir rapidement en cas d'incident survenant dans des zones situées en dehors de Port-au-Prince et de Cap-Haïtien, où la présence militaire de la MINUHA se limiterait à des patrouilles périodiques organisées par deux compagnies de reconnaissance. Pour que la MINUHA soit en mesure, malgré ses effectifs réduits, de mener ses opérations dans l'ensemble du pays, il faudrait qu'elle dispose d'une flotte aérienne suffisante, composée d'hélicoptères légers et moyens. Cette capacité serait encore plus importante, étant donné le déploiement de la composante police civile dans la totalité du pays.

54. Le plan ci-après a été mis au point pour que la réduction des effectifs de la composante militaire de la MINUHA se fasse sans heurt :

a) Les États-Unis mettraient fin le 29 février 1996 à leur rôle de maintien de la paix au sein de la MINUHA. Toutefois, le Gouvernement des États-Unis a accepté de laisser en Haïti 320 personnels de soutien pendant la fermeture des camps de base et de fournir à la Mission des hélicoptères et des unités médicales jusqu'à ce que des remplacements parviennent dans le pays, à condition toutefois que ce soit avant le 15 avril 1996. Toutes les autres forces américaines auront quitté Haïti au 15 mars 1996;

b) Lors de la relève du contingent pakistanais, qui se fera au milieu du mois de mars, les effectifs du contingent seront réduits, passant de 850 à 525 hommes. Au 15 mars 1996, après le départ des 1 400 Américains et des 325 Pakistanais, l'effectif de la composante militaire de la MINUHA serait de 2 700 personnes;

c) À la mi-avril au plus tard, du fait du rapatriement des personnels de soutien américains, suivi du départ du contingent djiboutien, de la réduction du contingent bangladais (de 850 à 525 personnes) et de l'arrivée de nouvelles

unités, l'effectif de la composante militaire serait de 1 600 personnels d'infanterie et 300 personnels de soutien.

IX. ASPECTS FINANCIERS

55. Par sa résolution 50/90 du 19 décembre 1995, l'Assemblée générale m'a autorisé à engager des dépenses jusqu'à concurrence d'un montant mensuel brut de 10 millions de dollars pour le financement de la MINUHA pendant la période allant du 1er mars au 31 mai 1996. Cette autorisation était accordée sous réserve que le Conseil décide de proroger le mandat de la Mission.

56. On évalue provisoirement à 56,1 millions de dollars le montant des dépenses à prévoir pour assurer le fonctionnement de la MINUHA, dotée des effectifs réduits recommandés ci-dessus, pendant une période de six mois prenant fin le 31 août 1996. Si le Conseil de sécurité décidait de proroger le mandat de la MINUHA, je demanderais les ressources supplémentaires nécessaires à l'Assemblée générale à la reprise de sa cinquantième session. On trouvera dans l'annexe I au présent rapport, à titre d'information, une ventilation du montant prévu par grandes catégories de dépenses.

57. Au 22 janvier 1996, le montant total des contributions dues au compte spécial de la Mission depuis la création de celle-ci et non acquittées s'élevait à 60 millions de dollars. Pour l'ensemble des opérations de maintien de la paix, le montant total des quotes-parts non acquittées s'élevait à 1 680 300 000 dollars au 22 janvier 1996.

X. OBSERVATIONS

58. L'action menée par la MINUHA et, avant elle, par la Force multinationale, a offert au pays la possibilité de renforcer ses services de sécurité publique, sa magistrature et sa fonction publique, entre autres conditions nécessaires au progrès économique et social et indispensable pour que la démocratie puisse s'implanter solidement. Toutefois, comme il ressort à l'évidence du présent rapport, il reste encore beaucoup à faire avant que l'on puisse réellement dire que la démocratie est solidement établie en Haïti et que les Haïtiens se sont engagés irréversiblement sur la voie de la paix, de la tolérance et de la prospérité. C'est la raison pour laquelle, essentiellement, je recommande ici au Conseil de sécurité de donner suite à la demande du Président Préval; je propose donc au Conseil de sécurité de proroger le mandat de la MINUHA pour une nouvelle période de six mois.

59. J'ai aussi recommandé que les effectifs de la Mission soient considérablement réduits. Si je l'ai fait, c'est en partie que la MINUHA a transféré certaines de ses fonctions actuelles aux nouvelles institutions qui, avec son aide, sont en train d'être mises en place en Haïti. Mais c'est aussi que cette réduction est rendue nécessaire par la crise financière qui touche actuellement l'Organisation des Nations Unies. Je chercherai à réaliser d'autres économies pendant la période de prorogation proposée du mandat de la MINUHA de façon que celle-ci puisse mener à bien ses tâches à moindres frais pour les États Membres.

60. Les Haïtiens ont fait les premiers pas sur la voie qui mène à une société démocratique et pacifique où chacun pourra profiter des bienfaits du développement. Mais ils savent – et leurs dirigeants le savent aussi – que, s'ils peuvent être fiers de ce qu'ils ont accompli en peu de temps depuis le rétablissement du gouvernement constitutionnel, les obstacles à surmonter sont encore redoutables. Ils savent également que, aussi importante et utile que soit l'assistance internationale, c'est en fin de compte les Haïtiens eux-mêmes, et eux seuls, qui sont chargés du présent et responsables de l'avenir.

61. Il est essentiel que le nouvel engagement que je demande à la communauté internationale de prendre à l'égard d'Haïti en cette période de crise financière aiguë pour l'ONU aille de pair avec un engagement renouvelé de la part du peuple haïtien, de ses chefs politiques et civiques et de son gouvernement. C'est là, dans la longue histoire, souvent tourmentée, de ce pays, une occasion unique qu'on ne saurait laisser échapper sans conséquences graves. Les Haïtiens doivent mobiliser leur énergie, mettre de côté leurs divergences et s'attacher ensemble à reconstruire leur pays dans l'intérêt de tous.

62. Je tiens à rendre hommage au Président Aristide pour l'autorité et la sagacité avec lesquelles il a engagé Haïti sur la voie de la démocratie, et à le remercier, ainsi que son gouvernement, de la coopération offerte à la MINUHA. Je voudrais exprimer au Président René Préval les vœux que je forme pour lui et l'assurer que l'appui de l'ONU et de ses institutions et programmes continue de lui être acquis. Je demande à la communauté internationale tout entière de renouveler l'engagement qu'elle a pris de soutenir Haïti, son peuple et son nouveau Président.

63. Je remercie la communauté internationale ainsi que les organisations, les programmes et les institutions qui ont prêté leur concours aux activités des autorités électorales haïtiennes pendant toute l'année 1995, en particulier l'OEA dont la mission d'observation électorale a surveillé et vérifié les élections.

64. Je tiens aussi à rendre hommage aux membres des contingents, de la police civile et du personnel civil international, qui se sont acquittés de leur mission dans des circonstances difficiles et ont contribué de façon majeure à la tâche ardue qu'est le rétablissement de la démocratie en Haïti. Pendant toute cette période, le commandant de la Force, le général Joseph W. Kinzer, et le Commissaire en chef Neil Pouliot se sont acquittés de leurs fonctions avec la plus grande efficacité.

65. Enfin, je tiens à rendre hommage à mon Représentant spécial, M. Lakhdar Brahimi, dont l'autorité et la compétence insignes ont rendu possibles les résultats remarquables remportés par la MINUHA.

ANNEXE I

Coût estimatif de la MINUHA pour la période
du 1er mars au 31 août 1996

(En milliers de dollars des États-Unis)

Personnel militaire	21 670
Personnel civil	15 700
Locaux/hébergement	1 680
Remise en état des infrastructures	150
Transports	2 100
Opérations aériennes	2 060
Opérations navales	70
Transmissions	530
Matériel divers	470
Fournitures et services	7 770
Fournitures et services liés aux élections	0
Programmes d'information	120
Programmes de formation	0
Programmes de déminage	0
Aide au désarmement et à la démobilisation	0
Fret aérien et de surface	1 590
Système intégré de gestion	0
Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix	800
Contributions du personnel	1 390
	<hr/>
Total	56 100
	<hr/> <hr/>

ANNEXE II

Composition et effectifs de la composante militaire de la MINUHA
au 1er février 1996

Pays	Forces militaires opérationnelles		Forces militaires d'appui		Quartier général de la Force	Total
Bahamas					1	1
Bangladesh	Infanterie	847			15	862
Canada			Aviation Génie Transports	447	23	470
Djibouti	Infanterie	198			2	200
États-Unis d'Amérique	Infanterie, police militaire, forces spéciales	1 271	Aviation Génie Personnel médical	534	48	1 853
France					1	1
Guyana					1	1
Honduras					2	2
Inde					1	1
Irlande					2	2
Jamaïque					1	1
Népal	Infanterie	409			2	411
Pakistan	Infanterie	844			12	856
Pays-Bas	Infanterie	151			2	153
Trinité-et-Tobago					1	1
Total		3 720		981	114	4 815

ANNEXE III

Composition et effectifs de la composante police civile de la MINUHA
au 1er février 1996

Algérie	15
Bénin	34
Canada	92
Djibouti	14
Fédération de Russie	5
France	92
Mali	24
Népal	53
Togo	<u>20</u>
Total	<u><u>349</u></u>

